

LEKHA DODI

NUMÉRO 632 – PARACHAT "CHEMINI - PARA"
 "LA BEAUTÉ DE LA TORA"

« Diffusé par la Yéchivat Torat H'aïm C.E.J. Nice »

« l'épaisseur d'un cheveu » Par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva

La Paracha CHEMINI, la troisième du Livre de Vayikra, se termine par ce verset : « Afin de distinguer entre l'impur et le pur et entre la créature qui peut être mangée et la créature ne pouvant pas être mangée » (47-11).

La Torah interpelle l'homme en lui enjoignant d'apprendre à distinguer, de comprendre qu'il y a une grande différence entre le pur et l'impur, de la même façon que l'on différencie un aliment qui est périmé de celui qui ne l'est pas.

Jusqu'où se mesure la différence entre le pur et l'impur ! Rachi, de mémoire bénie, explique : « Est-il nécessaire de s'interroger entre un âne et une vache ? Non, car la différence est évidente, c'est-à-dire visible à l'œil nu ; mais l'interrogation doit porter plutôt entre ce qui te semble impur pour toi et ce qui est pur pour toi, par exemple s'agissant de l'animal dont la moitié de la trachée artère a été tranchée à l'abattage et qui est donc défendu (tréfa), et l'animal dont la majeure partie de la trachée artère a été tranchée et qui est cachère à la consommation. De combien est cette différence ? De l'épaisseur d'un cheveu ! »

Qui est habilité de discerner cette subtile différence ? La seule réponse est : un spécialiste. Il faut donc reconnaître que cette différence ne peut pas être décelée par tout homme. Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas. En effet, lorsque vous désirez acheter un diamant, vous vous adressez à un expert et vous demandez des garanties : ainsi doit-il en être pour la Cacherout. La même exigence s'appliquant aux biens matériels doit être consacrée aux biens spirituels. Et de même que l'on fait preuve de prudence, que l'on admet son manque de compétence dès qu'il s'agit de l'acquisition d'un bien matériel, de même, il

nous faut nous adresser, en matière de Halak'ha, à une personne dont il faut prendre soin de s'assurer de son érudition. Il s'agit de la conséquence du fait que l'on admet soi-même que l'on n'est pas compétent.

Pour une intervention médicale, ainsi que pour la santé en général, on s'adresse à un chirurgien ou un médecin après avoir pris des renseignements fiables : il doit en être de même à propos de la vérification scrupuleuse d'un produit cachère.

Rabbi Ichmaël attire l'attention de ses élèves sur l'orthographe du mot VENITMETEM avec la lettre aleph, qui signifie se rendre impur, et VENITMETEM, sans la lettre aleph, qui signifie la confusion mentale. C'est dire à quel point il faut être vigilant et agir après avoir recueilli un avis clair auprès d'un maître compétent.

Car l'homme perd le bénéfice de la Kédoucha et tombe dans ce qui est impur pour ne pas avoir tenu compte de l'épaisseur d'un cheveu. Il faut être scrupuleux, dans le détail. C'est d'ailleurs sur le petit détail qu'un bon avocat, compétent et méticuleux, va s'appuyer pour essayer d'obtenir l'acquiescement de son client, lequel la choisi avec soin. Il convient donc que notre choix de celui qui va nous guider en matière de Torah soit un expert en la matière et scrupuleux en crainte d'Hachem pour déceler " l'épaisseur d'un cheveu".

HORAIRES CHABAT KODECH – NICE

Vendredi 1^{er} avril/22 adar II

Allumage et entrée de Chabat : 19h40

Chékiâ (coucher du soleil) : 19h58

Samedi 2 avril/23 adar II

Fin du Chémâ : 9h44

Sortie de Chabat : 20h42 / Rabénou Tam : 21h16

La Cacheroute !!!

Par Rav Imanouël Mergui

La paracha de cette semaine (Chémîni) traite d'un des sujets des plus sensibles de l'histoire des juifs : la cacheroute. Je voudrais vous faire part de quelques constats... J'aime d'autant plus ce sujet tout d'abord pour ce que la Tora écrite et orale nous propose et nous offre à étudier. La multitude de versets dans notre paracha, les traités de Michan et Talmud, les chapitres nombreux dans le Rambam et le Choulh'an Arouh', sans parler des ouvrages de Maîtres contemporains qui adaptent la Halah'a aux avancées technologiques et modernes. C'est bien là la première chose à déplorer : nombre de gens parlent de cacheroute alors qu'ils ignorent tout et n'ont jamais rien étudié ! Le Rambam écrit quelque chose d'assez surprenant et particulier : « il est un commandement de la Tora de connaître les signes qui distinguent les animaux, bêtes, volatiles, poissons et sauterelles qu'il est autorisé de consommer et celles qu'il est interdit de consommer, comme dit le verset "et vous séparerez entre l'animal pur de l'impur, entre l'oiseau impur et le pur" ; il est dit encore "pour séparer entre l'impur et le pur, entre la bête qui est consommable et celle qui ne l'est pas" (Lois des Maah'alot Asourot chapitre 1 paragraphe 1). S'il est une mitsva d'apprendre et de connaître toute la Tora, le Rambam nous surprend en notant qu'il y a une mitsva

particulière d'apprendre les lois de la cacheroute !? Pourquoi ??? Posons une autre question : pourquoi la cacheroute est devenu un combat communautaire ? Pourquoi chacun pense que "sa" cacheroute est mieux que celle de l'autre ? Pourquoi tant d'intolérance dans ce domaine ? Pourquoi on ne laisse pas manger cachère chacun selon ses convictions ? Pourquoi chacun pense qu'il fait mieux que l'autre ? Pourquoi certains se vexent lorsqu'on ne mange pas chez eux ? Pourquoi cette mitsva plus que toute autre mitsva de la Tora connaît tant de débats et d'incompréhensions entre les hommes ?! Qu'est-ce qu'il y a de si particulier dans cette mitsva, dans cette partie de la Tora qui vaut un manque d'écoute, qui plus est lorsqu'on vient avec des arguments de halah'a, on ne défend pas des convictions personnelles, mais religieuses et halah'iques ! A l'heure actuelle je ne connais pas une autre mitsva de la Tora qui suscite autant de conflit. Personnellement, et ça n'engage que moi-même, je suis heureux de voir tant de labels de cacheroute dans les épiceries cachères – c'est que, D'IEU soit loué, il y a de plus en plus de gens qui mangent cachère. En vingt ans "le produit cachère" a fait d'énormes progrès et c'est une joie de voir des centaines d'organismes qui s'investissent tant dans la

cacheroute. Mais pourquoi se battent-ils ?

Il existe plusieurs raisons, je citerai celle des Sages de la Tora. Rachi au chapitre 11 verset 2 de la parachat Chémîni explique que Moché attrapait dans ses mains chaque bête et l'a montré aux Enfants d'Israël, à la différence des autres lois que Moché a transmises aux Béné Israël il ne s'est pas suffi de transmettre par la parole les lois de la cacheroute, il les a données par le visuel ! Comme pour dire : il ne suffit pas de les entendre, de les dire il faut les voir. Dans le même ordre d'idée le Talmud au traité H'olin 42A rapporte l'enseignement de Rabi Yichmaël « D'IEU attrapait chaque espèce et disait à Moché "celle-ci vous consommerez et celle-ci vous ne consommerez pas" ». Ce cheminement de l'enseignement et de la transmission des lois de la cacheroute ne connaît pas d'égal dans la Tora. La loi écrite et orale sont deux dimensions bien connues mais là il y a une troisième dimension inscrite dans les lois de la cacheroute "la loi visuelle" !!!

Dans les lois de la cacheroute il y a une dimension divine qui se distingue des autres mitsvot. Ce ne sont pas des lois humaines, c'est purement divin, c'est la raison pour laquelle elles appartiennent à personne et à tout le monde. La cacheroute c'est le domaine et la propriété de D'IEU uniquement...

**Nous souhaitons un bon rétablissement réfova chéléma à
Madame Tova Mouchka bat Shterna Sara**

**Le CEJ présent et actif depuis 43 ans dans la
communauté – envoyez vos dons
CEJ 31 avenue henri barbusse 06100 Nice**

Parachat Chémini

L'univers du Délateur – Alénou Léchabéah' Vayikra page 168

Lorsque les fils de Aaron meurent, Moché vient le consoler en lui disant (10-3) « c'est ce qu'a dit D'IEU : Je me sanctifie par mes proches, et à la face du peuple je suis loué ». Rachi explique : lorsque D'IEU use de sa justice envers les justes il est loué !

Le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita écrit : lorsque le juste garde l'image de D'IEU qui l'anime même lorsqu'il se retrouve dans des situations où la vie est insupportable, il sanctifie le nom de D'IEU autour de lui.

On raconte que le Rav Nah'oum Aba Grosbard ztsal avait falsifié ses papiers pour échapper aux proies de l'armée, et ce par le conseil du Gaon Rav H'aïm Ozer. Les autorités avaient découverts son jeu et l'avaient contraint de dénoncer qui l'avait encouragé à faire des faux papiers. Le Rav refusa de dénoncer quiconque. Un juif n'est pas un délateur. Il dû subir trois mois d'emprisonnement dans des conditions insoutenables et ne recevait que pain et eau. Dans la prison il rencontra un juif qui connaissait des conditions moins pires parce qu'il avait dénoncé d'autres juifs. Un jour l'homme proposa au Rav une tomate. Le Rav refusa en prétextant : je ne mange pas la tomate qui provient d'un délateur !

(nb : l'univers du délateur est tout aussi pourri que la personne ! Quelles que soient les conditions qui ont conduit le délateur à agir de la sorte, même les conditions contraignantes de la shoa ne sont pas suffisantes pour justifier son comportement. Un juif ne dénonce pas un autre juif, quelles que soient les circonstances. Et, s'il agit de la sorte c'est tout son univers qui est abîmé. Et, même les conditions insupportables de la prison n'ont pas séduit le Rav à manger la tomate d'un délateur...)

Le Corps et l'Esprit – Maâyan Hachavouâ Vayikra page 146

(Nb : Les raisons et symboles à retenir d'à partir des lois de la cacheroute édictée par la Tora sont nombreuses. Ceux qui négligent la cacheroute pour des prétextes idiots font l'économie d'une vie plus intéressante qui va au-delà d'un steak dans son assiette)

Quelle idée peut-on retenir du sabot fendu et de la rumination de l'animal ?

Le Ramâ Mipano fait remarquer que l'action de ruminer est une fonction liée au haut du corps et le sabot fendu est rapportée à l'extrémité inférieure du corps ! Tel le serpent qui a fauté avec sa bouche et a perdu ses pieds !

Cela nous apprend, écrit Rav Wallah' chalita que l'action et la pensée doivent être liées et indissociables. *(nb : Le corps et l'esprit ne sont pas deux êtres qui animent la personne, l'art de la vie est de trouver harmonie entre ces deux extrémités du corps, c'est d'être entièrement complet... d'après cela les animaux qui ruminent mais n'ont pas les sabots fendus représentent ceux qui ont toujours de bonnes idées mais ne les traduisent pas en action. Ceux qui ont les sabots fendus mais ne ruminent pas sont ceux qui agissent mais ne font rien de bien...)*

Les Signes de la pureté et de l'impureté – Daât Tora Vayikra page 61

A propos des signes des animaux purs et impurs Rabi Yérouh'am ztsal nous livre un enseignement majeur : On a tendance à penser que les signes des animaux purs et impurs nous indiquent quel animal est autorisé à la consommation et lequel ne l'est pas ; en vérité il faut penser inversement c'est parce que tel animal a tel signe qu'il est pur et c'est parce que l'autre a tel signe

qu'il est impur. Le signe n'est pas ce qui indique la pureté et l'impureté, c'est le signe lui-même qui fait la pureté et l'impureté ! C'est parce que l'animal est pur qu'il est créé de telle façon et celui qui est impur est créé différemment. Le signe définit l'essence de la chose. On a la même démarche quant aux vertus et vices de l'homme ; par exemple : nos Sages nous enseignent que l'être effronté va en enfer ! Le H'ayé Adam fait remarquer que l'effronterie est le signe de la géhenne, par conséquent quel que soit la qualité de la personne qu'elle soit impie ou juste ignorant ou érudit, du fait qu'elle est animée d'effronterie elle va de facto au guéhinom. Par contre celui qui est animé de timidité ira au gan eden. Le signe témoigne de la qualité de la personne.

Echelle de valeur - Rav Chlomo Lewinstein Oumatok Haor Vayikra page 434

Parmi les oiseaux que la Tora a interdits à la consommation figure l'aigle (11-13). On peut s'interroger si l'aigle est un oiseau pas cachère pourquoi son effigie figure sur le trône céleste ? D'autant plus que la colombe qui est un oiseau cachère est égorgée sur l'autel en sacrifice ?

Dans son Oznaïm Latora le Rav Soroskin zal écrit : nous voyons de là qu'être offert en sacrifice à D'IEU est d'un niveau supérieur que de se retrouver sur le trône céleste !

(nb : il y a là de nombreuses idées fondamentales. Les questions qu'on se pose découlent de l'échelle de valeur qu'on s'est fixé, si de toute évidence chacun pense que de se retrouver sur le trône divin est d'un niveau supérieur que d'être offert en sacrifice sur le mizbéah', la Tora vient ici nous apprendre le contraire... On voit parfois des mécréants assis sur un trône qui peut être qualifié de trône divin (!) et en parallèle on voit des justes qui s'adonnent à D'IEU et se vouent à son service à l'image d'un sacrifice offert sur l'autel, et on s'interroge : pourquoi le mécréant a une vie meilleure que le juste ? Mais notre erreur est là, qui dit qu'assis sur un trône était supérieur à une vie sacrificielle ?! Selon quel regard nous apprécions la vie et le monde ? N'invertissons pas les valeurs, ainsi la vie sera meilleure...)

Cacheroute à 100% - Drachot Chevet Halévi I page 120

Le dernier verset de notre paracha (11-47) dit à propos des lois de la cacheroute « pour séparer entre l'impur et le pur, et entre la bête qui est consommable et celle qui ne sera pas mangé ». Pourquoi cette redondance ?

Le Gaon Rav Chmouël Wozner zal explique : dans ce verset figurent deux avertissements, 1) ne pas consommer d'aliments non cachère, 2) ne consommer uniquement ce qui est consommable c'est-à-dire s'assurer que ce qui est cachère le soit sans aucune ambiguïté et doute.

(nb : c'est ce qu'on appelle manger "strictement cachère". La mise en garde de la Tora quant à la cacheroute est surprenante, toute cette longue paracha, cette répétition des termes etc. ne peut nous laisser insensible et ne peut nous faire croire qu'on peut manger à peu près cachère. Pour ce qui est de la cacheroute il faut s'assurer que ça le soit vraiment et pleinement. Pour petite anecdote personnel : lorsque je me suis retrouvé dans une manifestation et que j'ai demandé "est-ce cachère", on m'a répondu par l'affirmative et en insistant "qui est derrière cette cacheroute" on m'a répondu "je ne sais pas". Il y a une sorte d'évidence de "croire" à la cacheroute sans être capable de répondre à l'origine des choses... C'est pour nous mettre en garde contre cette naïveté du "oui c'est cachère" que la Tora se répète tellement).

**Le Lekha Dodi de cette semaine est dédié
à la mémoire de
Madame Yaelle Hannah bat Blanche Zevida
Schweke zal**

**Le Lekha Dodi de cette semaine est
dédié à la mémoire de
Madame Perla bat Rahel Benizri née
Berdugo zal**